Image not found or type unknown

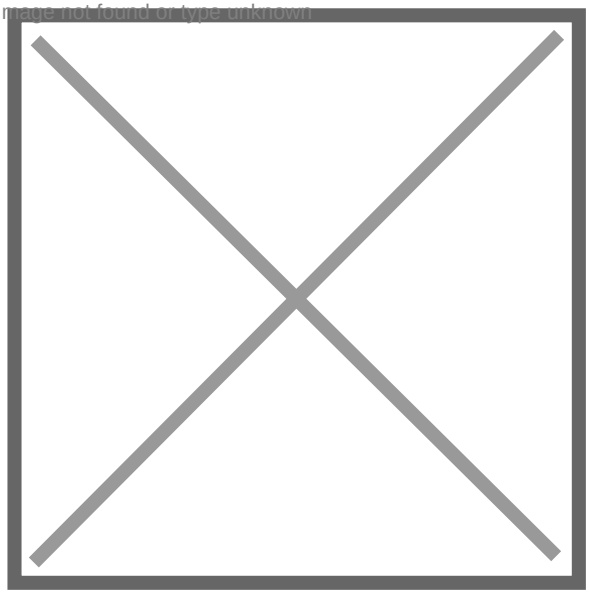

Modification des horaires de travail

Par **lillou555**, le **29/01/2008** à **13:33**

Bonjour,
Je travaille sous un CDD à temps modulé et je suis soumise à la convention collective des maisons à succursales de vente au détail d'habillement. Ma responsable a pris l'habitude de modifier mes horaires de travail (elle me demande par exemple de quitter mon travail 1 heure avant ou m'appelle le jour même pour m'informer qu'il n'est pas nécessaire que je vienne travailler alors que j'étais prévue au planning...)
Est-ce légal? Et que faire si tel n'est pas le cas?
Merci d'avance

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés